

FLASH CSE ER&D

RAS LE BOL !

Ras le bol de se faire tondre la laine sur le dos. Avec **l'inintéressement** qui plafonne à moins de 200€ maintenant on a **l'aumône aux bénéfiques** qui passe à peine les 1000€. Grâce à notre travail au sein de ER&D, c'est plus de 34 millions d'euros de bénéfiques, et sur 34 000 000 € y'en a à peine 3 pour toustes les salariéEs. C'est du partage ça ? Non ça ressemble beaucoup plus à de l'escroquerie. Et en prime, pour les augmentations le bureau des pleurs est fermé ! Le RS CFTC nous explique que c'est le principe du capitalisme... franchement quitte à intervenir, un exposé sur le Marxisme eut été plus judicieux que de nous dire que notre rôle c'est de se faire plumer comme

des pigeons. Quand on voit qu'avec moins de bénéfiques, les salariéEs chez nos clients ont une participation bien supérieure à la nôtre, il y a vraiment un malaise.

Grosso modo, c'est plus de 2000 euros chacun qu'il nous manque, 2000€ dont on ne verra jamais la couleur !

Ras le bol !



RAS LE BOL !

Moins de 3 mois après la distribution des responsabilités au sein de notre CSEE, la trésorière quitte le navire. Apparemment la charge de travail n'est pas sans lien avec ce départ. Si vous avez pu suivre les événements concernant l'organisation des ASC (Activités Sociales et Culturelles) depuis quelques années chez ER&D, la CGT n'a cessé d'alerter sur le danger de se débarrasser des 3 contrats administratifs. Pourtant, déjà à l'époque à chacune de nos relances, les représentants du bureau prétextaient qu'ils n'arrivaient pas à trouver des candidatEs. Au final, c'est acté les voilà seulEs...



de même la conséquence. Auparavant, la CGT gouvernait ce navire qui proposait de nombreux voyages mais aujourd'hui les coalitions l'ont exclue des postes clés du CSEE et désormais comme vous, elle assiste consternée à ce naufrage.

A ce jour, sans personne pour épauler le travail des éluEs dans les tâches routinières des ASC la charge est devenue ardue et la participation de toutes les bonnes volontés est devenue impérieuse. Mais, si ce n'était pas la volonté des décideur-euses c'en est tout

RAS LE BOL !

Se faire imposer des congés hors fermeture agence c'est illégal !



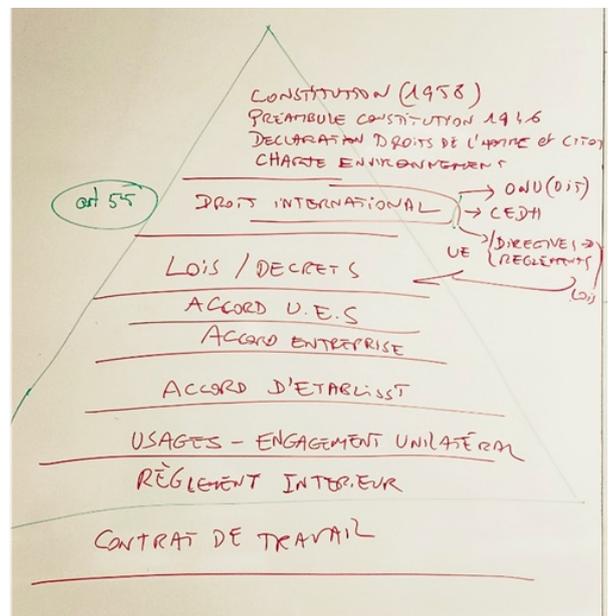
Pour résumer, la CGT avait gagné le procès contre l'imposition des congés hors période de fermeture de l'entreprise. Mais, la société Capgemini mécontente a fait appel de cette décision et la cour de Versailles lui avait donné raison. Notre « Fédération CGT des personnels des sociétés d'études » s'est donc pourvue en cassation.

Voici l'extrait du bulletin (pourvoi n°22-16.677) rendu le 13 mars de cette année :

Par décisions unilatérales la direction a prévu d'imposer la prise de congés payés (en l'occurrence dans ce procès, il s'agissait de la semaine entre Noël et le jour de l'an)

Verdict : « En décidant de rejeter la demande de la CGT s'appuyant sur le fait que les partenaires sociaux en précision des modalités de prise des congés payés n'exclut pas la possibilité qu'ils ont laissée à l'employeur de procéder à une fermeture totale de l'entreprise pour congés payés après consultation du CSE **la cour d'appel a violé, par fausse interprétation, le texte susvisé.** »

Conclusion : La direction peut donc décréter une fermeture de l'entreprise pour congés, elle peut aussi si cela lui chante invoquer ses propres notes de services ou bien notre convention collective pourrie, mais **en aucun cas elle ne peut imposer des CP au seul prétexte de la fermeture du client.**



NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE !
RAS LE BOL ? CONTACTEZ
VOS REPRÉSENTANTS CGT !

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#ONESTLACGT
LACGT CAP.ORG

 lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr

 @cgtcapgemini

 @CGT_Capgemini

 [linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini](https://www.linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini)

 LAcgt Capgemini